



PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE

Délégation à la Sécurité Routière

Fort-de-France, le

Tél : 05 96 59 59 48

Fax : 05 96 59 58 85

COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
tenue en Préfecture le 05 octobre 2012 à 9H30
Salle Félix Éboué

Étaient présents : voir liste jointe

Monsieur le Sous Préfet Didier BERNARD ouvre la séance et remercie les participants de leur présence, il rappelle les objectifs de la C.C.U.S.R, ainsi que les principaux points de la charte de fonctionnement.

Un dossier est remis à chaque membre présent et s'ensuit un tour de table afin que chacun se présente.

Chiffres sécurité routière 2012 (situation au 30 septembre)

Monsieur Alain BOIZARD de la DEAL présente par vidéo projection les chiffres de l'accidentologie en Martinique, et rappelle la terminologie : tués – B.H. - B.N.H. – V.G. – et la gravité des accidents. Il précise que ces informations sont accessibles sur le site internet de la D.E.A.L.

La situation est moins favorable qu'en 2011 : 27 tués au 30/09/11 contre 20 tués au 30/09/11 avec une majorité de tués deux roues motorisés, la courbe de tendance des tués se situe entre 30 et 35 tués, le dernier trimestre sera déterminant. La moyenne des tués du 4ème trimestre des 6 dernières années étant de 10 tués.

Le Directeur de Cabinet demande des précisions sur les chiffres des accidents moto et les zones d'accumulation des accidents. Monsieur BOIZARD indique que les Z.A.A.C. (Zones d'Accumulation des Accidents Corporels) ont considérablement évolué ces dernières années du fait de la baisse des accidents et de leur gravité : amélioration du réseau routier, giratoires, mises à 2X2 voies, installation de radars. Les dernières cartes pour la période 2007-2011 sont en cours d'élaboration, une communication pourra être faite avec un bilan des dix dernières années.

Le DEAL précise que d'une manière générale l'infrastructure routière est en bon état.

Madame MARIE de l'association des Consommateurs demande des précisions sur l'éthylotest et la décomposition du coût de l'insécurité routière, ces précisions sont apportées par Monsieur BOIZARD. Un communiqué sur l'obligation de l'éthylotest a été remis aux participants (verbalisation à compter du 1er novembre 2012 reportée au 1er mars 2013).

Le coût de l'insécurité routière au niveau national est évalué à 24 milliards d'euros, ce coût regroupe les coûts marchands directs (frais médicaux et sociaux, matériels, frais généraux), les coûts marchands indirects (perte de production future, temporaire, potentielle), les coûts non marchands fondés sur la jurisprudence des compagnies d'assurance (prétium mortis, prétium doloris, etc.). Ces précisions sont disponibles sur le bilan de l'année 2010 de la sécurité routière à l'adresse suivante :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere>

Projet de deux radars fixes sur la RN9 à Fort de France

Monsieur BOIZARD présente le projet de pose de 2 radars fixes sur la RN 9, proposé par la D.D.S.P afin de lutter contre les tirages sauvages et leurs conséquences en terme de sécurité routière.

La RN9 présente un bilan accidentologique défavorable avec 56 accidents sur la période 2005-2011 et 6 tués motos. Cette voie a le statut de voie expresse (article 3 du décret de 1980 : route interdite aux piétons, stationnement interdit sur sa totalité, etc.). Ces chiffres pourraient être sous-évalués car les accidents occasionnés par les tirages sont rarement signalés.

Il est prévu d'installer 2 radars fixes sur mâts (équipements moins exposés au vandalisme) sur la portion située entre les giratoires de Dorothy et de La Pointe des Sables, le dispositif sera complété par deux radars pédagogiques.

Ce dossier est actuellement en consultation auprès des gestionnaires de réseau.

Le capitaine ZADICK de la D.D.S.P précise que, tant qu'il y a une présence policière sur le site, il ne se passe rien. L'implantation de radars et l'éventuelle extension de la vidéo surveillance de la ville de Fort de France pourraient également permettre de faciliter les interventions en flagrance de la D.D.S.P .

Point sur le programme « radars pédagogiques »

Le programme radars pédagogiques annoncé suite au CISR de mai 2011 est entré dans sa phase opérationnelle. Les matériels ont été livrés en juillet, la pose est prévue début novembre 2012. Cette première phase concerne les zones dangereuses et les sites devant accueillir de nouveaux radars fixes :

Zones dangereuses :

RN2 Le Carbet Nord (agglo – VLA = 50)

RN2 Schoelcher Fond Bernier (agglo – VLA = 50)

RN2 Schoelcher Fond Lahaye (agglo – VLA = 50)

RN2 Schoelcher Descente de Madiana (hors agglo – VLA = 50)

RN2 Schoelcher Montée de Madiana (hors agglo – VLA = 50)

RN1 le Robert entre giratoires Mansarde et Maternité (hors agglo – VLA=50)

RN1 le Marin Petite Poterie (hors agglo – VLA = 90)

Radars fixes à venir :

RN1 Trinité Galion (hors agglo – VLA = 90)

RN1 Robert Lestrade (hors agglo – VLA = 90)

A1 Le Lamentin Lézarde (hors agglo – VLA = 90) sens Fort de France vers Ducos

A1 Le Lamentin Lézarde (hors agglo – VLA = 70) sens Ducos vers Fort de France

VLA = vitesse limite autorisée

S'agissant des deux radars fixes prévus sur l'autoroute A1 à la Lézarde (1 dans chaque sens), la pose des radars pédagogiques a été différée compte tenu des travaux actuels du T.C.S.P.

Parmi ces zones dangereuses recensées hors C.S.A (Contrôle Sanction Automatisé), trois d'entre elles sont situées en agglomération. Pour 2011, près de la moitié des accidents ont eu lieu en agglomération ainsi que 38% des tués et un blessé hospitalisé sur deux.

Outre le non respect de la signalisation, la vitesse joue un rôle déterminant dans ces accidents où est présente une majorité d'usagers vulnérables que sont les deux roues et les piétons. Deux sites situés en agglomération ont été gelés : il s'agit de Fort de France avenue Maurice Bishop (travaux du T.C.S.P) et de la traversée d'Ajoupa Bouillon (travaux d'aménagement).

Signalisation routière

Le capitaine ZADICK évoque l'incohérence de la limitation de la circulation sur la RD 41 (la rocade de Fort de France) à 60 km/h ce qui est contraire à la réglementation.

Le DEAL indique que ce sujet a fait l'objet de plusieurs discussions avec le Conseil Général sans qu'il soit suivi d'effets.

Le Sous- Préfet propose que la commission émette un avis sur le respect de la réglementation.

Madame MARIE indique que des membres de son association lui ont fait remonter que le marquage au sol sur plusieurs sections de routes notamment à Rivière-Salée est invisible par temps de pluie, ce qui représente un grave danger pour les usagers de la route.

Monsieur MOMPÉLAT président de Alizés Moto Club surenchérit sur la dangerosité de la peinture au sol pour les deux roues.

Le chef d'escadron MOULINES, commandant l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie s'interroge sur la possibilité pour les petites cylindrées de circuler sur l'autoroute, il fait aussi remarquer que dans les zones travaux les peintures effacées se confondent à la peinture jaune ce qui crée de la confusion chez les usagers.

Le capitaine ZADICK, de la police nationale, précise que légalement, les cyclomoteurs ne sont pas autorisés à emprunter l'autoroute, mais qu'il existe une tolérance.

Concernant les problèmes de peinture au sol, le DEAL précise que le moyen employé jusqu'ici est d'effacer le marquage blanc avec de la peinture noire, ce qui correspond à la couleur de l'enrobé, mais que par temps de pluie notamment la peinture blanche a tendance à disparaître, ce qui reste un problème.

Le point 6 projet de plaquette est présenté par Monsieur BOIZARD. Le directeur de cabinet suggère de solliciter les commerçants pour placer des plaquettes à la disposition du public.

Le capitaine ZADICK propose que la plaquette soit adressée à toutes les administrations, le D.E.A.L suggère que les collectivités territoriales les placent aussi à l'accueil et qu'elles soient accessibles sur leur site internet.

Après le vote de la commission, la plaquette est validée à l'unanimité des membres présents.

Saisines de la C.C.U.S.R

La parole est donnée à Frantz SYLVANIELO de la DEAL qui donne lecture des courriers reçus : plaintes de monsieur MAHE du Marin, et de monsieur MARTINOT des Trois-Ilets. Il donne aussi lecture des réponses faites aux pétitionnaires, ainsi que des courriers adressés aux gestionnaires des voies concernées, aux maires des communes concernées, ainsi qu'au Colonel Commandant de la Gendarmerie de la Martinique.

Le DEAL demande, au delà des courriers adressés aux Présidents des collectivités concernées, de proposer s'agissant du Marin, la création de places de stationnement, et un cheminement pour les piétons afin de garantir leur sécurité.

S'agissant des Trois-Ilets, de proposer à la Présidente du Conseil Général, l'aménagement d'un tourne à gauche pour permettre aux usagers revenant des Anses d'Arlets d'entrer vers l'Anse Mitan en toute sécurité. Un courrier sera adressé dans ce sens par le D.E.A.L.

Charte

Monsieur le sous préfet demande s'il y a des observations au sujet de la charte, qui pouvait être abondée par les remarques de chacun. Il est proposé que les IDSR appelés à être sur le terrain pour relever les incohérences de la signalisation, soient couverts par un ordre mission. Plus de remarques, **la charte de fonctionnement est validée à l'unanimité des membres présents.**

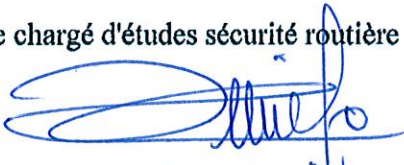
Monsieur le sous-préfet de Saint-Pierre informe de son départ et précise que les fonctions de Délégué à la Sécurité Routière seront désormais assurées par Monsieur Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, directeur de Cabinet du Préfet. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance et remercie l'ensemble des participants.

Rappel des thèmes abordés et décisions prises :

- présentation des chiffres sécurité routière (situation au 30 septembre) (diaporama)
- projet de 2 radars fixes sur la RN9 (dossier en consultation depuis le 31 juillet 2012)
- charte de fonctionnement de la CCUSR (validée avec complément sur le rôle des IDSR)
- point sur le programme radars pédagogiques
- signalisation verticale et horizontale (diaporama)
- plaquette CCUSR validée et sera diffusée dans les mairies et les administrations
- saisines CCUSR : affaire MAHE Le Marin : proposer un aménagement pour les piétons et la création de places de stationnement, affaire MARTINOT à Trois Ilets : proposer au Conseil Général l'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD7 en venant des Anses d'Arlets

Fait à Schoelcher, le 18 octobre 2012

Le chargé d'études sécurité routière



Frantz SYLVANIELO
DEAL secrétariat CCUSR

Le Directeur de Cabinet



Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD